Image not found or type unknown

Indivision : une quote part cedée - obligation du notaire

Par **SOPHIE**, le **06/05/2009** à **15:39**

Bonjour,

Je suis en indivision avec mes frères et soeurs.
Nous voulons tous quitter l'indivision sauf un. Alors, l'interressé nous a fait une proposition pour racheter notre quote part. Sa proposition étant innaceptable, nous l'avons refusée. Par contre un de mes frères l'a acceptée.
Bien sur cela n'est pas sans poser problème... entre nous.
Aujourd'hui quels sont les obligations du notaires ? On sait que le rachat a été effectif mais officiellement personne n'est au courant.
Que doit faire le notaire ?
Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés